

Commission Formation et Technique
Affaire suivie par Gérard GUARRACCINO
**Objet: stage de préparation aux épreuves
spécifiques du BEES 1°degré « rugby »**

Cher ami,

Nous organisons un stage de préparation aux épreuves spécifiques du B.E. 1, du lundi 31 août à 10 h au jeudi 3 septembre au siège du comité de Rugby du Lyonnais, ZAC du Chapotin, rue des Frères Voisin à Chaponnay.

Ce stage est réservé aux personnes qui se seront inscrites pour la **dernière session d'examen**, qui se déroulera du **6 au 8 octobre à Vichy**.

En ce qui concerne les aspects financiers, nous te demandons une participation financière de **15 €**, qui couvrira les coûts pédagogiques. En ce qui concerne les repas, l'urgence de la mise en place de ce stage nous oblige à vous demander soit d'amener votre repas de midi, pour ceux qui rentrent chez eux, soit d'acheter au fur et à mesure pour ceux qui resteront à Chaponnay (il y a de quoi réchauffer au comité et une salle pour manger). Enfin, en ce qui concerne l'hébergement, il y a un Etap Hôtel à côté du comité, en se mettant à 2 par chambre cela reviendrait à environ 80 € par personne pour les 3 nuits et petits déjeuners. Tu peux, bien entendu, te faire aider par ton club.

La fiche d'information, ci-jointe, te donnera tous les éléments pouvant te guider dans ta décision de participation à ce stage, elle est accompagnée de quelques données supplémentaires concernant la préparation à l'examen.

Nous te demandons de répondre **avant le 15 août** par l'intermédiaire du bulletin-réponse ci-joint, accompagné de ton chèque de couverture des frais pédagogiques de 15 €.

La convocation au stage te sera envoyée aux alentours du 20 août, mais considère-toi comme automatiquement inscrit à partir du moment où tu as renvoyé ton bulletin d'inscription.

En espérant te compter parmi nous lors de ce stage, nous te transmettons nos amitiés les plus sportives.

Le responsable du Stage

Riadh DJAÏT

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à
↳ Riadh DJAÏT, 06 70 46 75 62
mail : rdjait@ffr.fr

STAGE DE PREPARATION AUX EPREUVES

SPECIFIQUES DU BEES 1^{er} degré

du 31 août au 3 septembre à Chaponnay

NOM: _____ Prénom: _____ DateNais.: _____

Club: _____ Adresse: _____

Télép. _____ Mail : _____

Participera au stage de préparation: oui non rayer les mentions inutiles

Est inscrit pour la session d'octobre 2009 oui non

Souhaite une réservation de chambre et petits déjeuners à l'hôtel (qui sera à payer sur place):
oui non

Remarques:

A renvoyer avec le chèque de 15 € à l'ordre du C.R.L. au
Comité de Rugby du Lyonnais
Riadh DJAÏT
ZAC du Chapotin
rue des Frères Voisin
69970 CHAPONNAY

STAGE PREPARATOIRE AUX EPREUVES SPECIFIQUES DU BREVET D'ETAT

Objectif: préparation aux épreuves spécifiques du Brevet d'Etat 1er degré.

Ce stage de 4 jours ne peut en aucun cas remplacer les sessions de formation au B.E. Il ne peut être recommandé qu'aux personnes souhaitant un complément d'information en vue des examens et passant les épreuves lors de la prochaine session (septembre 2008).

L'évaluation continue réalisée pendant le stage permettra aux stagiaires de se situer par rapport au niveau exigé dans chaque épreuve.

Organisateur: le Comité de Rugby du Lyonnais

Lieu: ZAC DU Chapotin ? rue des Frères Voisin, 69970 CHAPONNAY

Date et heure: du 31 août à 10 h
au 3 septembre à 12 h

Candidatures: le bulletin réponse ci-joint devra être retourné à l'adresse indiquée

Les convocations vous seront envoyées aux alentours du 20 août.

Encadrement: Riadh DJAÏT, CTR Rhône Alpes

Financement: les frais pédagogiques sont de 15 €

Renseignements complémentaires: s'adresser à

Riadh DJAÏT (CTR Rhône Alpes) : tél. 06 70 46 75 62
mail : rdjait@ffr.fr

Attention! La prochaine (et dernière) session d'examen des épreuves spécifiques du B.E.E.S. 1er degré se déroulera du 6 au 8 octobre 2009 à Vichy.

Ceux qui veulent s'y inscrire devront donc envoyer, à la DRDJS de Clermont-Ferrand, leur dossier de candidature (à retirer à la DDJS de leur département) au plus tard 2 mois avant, c'est à dire avant le 6 août. Il est conseillé de renvoyer le plus tôt possible ce dossier complet, un nombre maximum de candidats a été établi.

Rappel des conditions pour accéder aux épreuves spécifiques:

- ❖ posséder le tronc commun (ou son équivalent avec l'AFPS)
- ❖ posséder le 2ème Cycle fédéral « entraîneur » et le 2ème Cycle fédéral « école de rugby » (2^{ème} cycle complet) ou le Brevet Fédéral EDR avec l'un des 2 Brevets Fédéraux Entraîneur.

Ceux qui veulent bénéficier d'une attestation de performance (imprimé joint au dossier d'inscription de la DDJS), qui permet d'obtenir une note de pratique (barème indiqué sur le Bulletin Officiel), doivent l'envoyer le plus rapidement possible au CTR de leur comité territorial pour signature du D.T.N.

Modifications concernant les chapitres retenus dans le recueil "statuts et règlements saison 2008-2009" pour le passage de l'épreuve orale. Commencer à "réviser" l'ensemble du recueil.

En attendant le stage et ...l'examen

Notre stage est très proche de l'examen, il ne faut donc surtout pas l'attendre pour te mettre au travail. Ces conseils devraient te guider dans ta préparation.

↳ Nous te conseillons de te (re)plonger dans les règlements de jeu (fascicule du XV et règles à effectifs réduits -« rugby digest »- pour les écoles de rugby et les moins de 15 ans) en te référant en permanence à ta connaissance des principes fondamentaux du jeu. Sont joints à cet envoi des exemples de questions qui peuvent être posées à l'examen. Le règlement de 2008-2009 servira de référence pour l'examen, ce qui ne t'empêche pas de te mettre au courant des modifications de 2009-2010.

↳ Nous te conseillons aussi de commencer à t'imprégner (quel pied!) du recueil des statuts et règlements de la F.F.R. (c'est le - très - gros livre que possède obligatoirement ton secrétaire de club).

Attention, dans l'extrait de B.O. que t'a fourni la DDJS, tu trouveras peut-être des références erronées, il faut étudier le recueil 2008/2009 dans sa globalité.

Sont joints à cet envoi des exemples de questions qui peuvent être posées à l'examen.

↳ Si tu veux bénéficier d'une attestation de performance (imprimé joint au dossier d'inscription de la DDJS), qui permet d'obtenir une note de pratique (barème indiqué sur le Bulletin Officiel du Ministère), tu dois l'envoyer le plus rapidement possible au **CTR de ton comité territorial** pour signature du D.T.N.

↳ Si tu ne peux ou ne souhaites pas bénéficier d'une attestation de performance, il faut te préparer sérieusement à l'épreuve pratique :

→ si tu n'es plus en activité et si tu as moins de 35 ans, viens à l'examen en meilleure forme possible, ce ne sera pas une partie de plaisir (il serait « irresponsable » de participer à cette épreuve sans avoir refait d'entraînement « rugby ») !!!

→ si tu as plus de 35 ans, nous joignons à cet envoi l'épreuve particulière qui te sera réservée, à toi de la préparer le mieux possible !!!

↳ En ce qui concerne l'épreuve écrite, les sujets posés actuellement sont très généraux et ne s'appuient plus systématiquement sur un ancrage technique, nous en reparlerons au cours du stage.

Le meilleur « support » actuel pour préparer l'examen, en ce qui concerne la pédagogie (groupe B) et l'écrit (groupe A) est constitué, en plus des documents de la formation fédérale, par les 3 premiers tomes du Plan de Formation du Joueur

TYPES DE SUJETS DONNES EN EPREUVE PEDAGOGIQUE

ENTRAÎNEMENT

Construction d'une séance d'entraînement de 1 h 30 pour un groupe d'environ 20 joueurs cadets ou juniors ayant pour thème ...

- ✓ Amélioration de la circulation des joueurs dans le mouvement général en utilisation.
- ✓ Amélioration de la circulation des joueurs "opposants"
- ✓ Amélioration du jeu dans la défense.
- ✓ Amélioration du jeu déployé.
- ✓ Renforcement des principes de lancement de jeu dans les situations d'équilibre (numérique et positionnel).
- ✓ Amélioration de l'organisation défensive autour de la mêlée.
- ✓ Amélioration des lancements de jeu après une touche.
- ✓ Amélioration des lancements de jeu après une mêlée.
- ✓ Amélioration des lancements de jeu par les lignes arrières après une mêlée.
- ✓ Amélioration de l'aspect tactique des regroupements.
- ✓ Amélioration de l'aspect technique des regroupements.
- ✓ Organisation et réorganisation défensive dans le mouvement général.
- ✓ Organisation et réorganisation défensive après regroupement.
- ✓ Amélioration de la continuité du jeu au contact de l'adversaire.
- ✓ Amélioration de la capacité à conserver le ballon.
- ✓ Amélioration de la récupération de la balle après plaquage, par les opposants
- ✓ Jeu après récupération sur le 1^{er} rideau.
- ✓ Amélioration de la contre attaque.
- ✓ Amélioration de la contre attaque à partir du plan profond.
- ✓ Amélioration de la contre attaque à partir du 1^{er} rideau.

INITIATION

Construction d'une séance d'initiation de 1 h 00 pour un groupe d'environ 20 élèves de cycle 3 d'école primaire ayant pour thème ...

- ✓ Mise en évidence et renforcement de la notion d'avancer.
- ✓ Mise en évidence et renforcement de la notion d'avancer collectivement
- ✓ Renforcement de la défense collective.
- ✓ Renforcement de la défense individuelle
- ✓ Renforcement de la notion de défense.
- ✓ Choisir un objectif et faire évoluer ses situations.
- ✓ Aider à résoudre les problèmes affectifs.
- ✓ Améliorer la lutte, le combat collectif.
- ✓ Amélioration de la coopération.
- ✓ Introduction des règles fondamentales.
- ✓ De l'atroupement au regroupement.

EPREUVE ORALE CONCERNANT LE REGLEMENT DU JEU

Exemples de questions, liste indicative et non exhaustive

Jeu à XV (notation sur 15 en général)

- ❖ La Marque : définition de l'essai, essai de pénalité, mêlée à 5 mètres
- ❖ Tentative de but: réalisation, modalités d'exécution après essai et sur CPP.
- ❖ La touche : sortie en touche, formation, prescriptions concernant les joueurs de l'alignement et les autres joueurs, remise en jeu rapide.
- ❖ L'En-Avant : définition, sanction, quand l'en-avant n'est-il pas sanctionné ?
- ❖ Le plaquage, définition, obligations et droits du joueur plaqué et plaqueur. Joueur au sol qui n'a pas fait l'objet d'un plaquage.
- ❖ Définition et réalisation d'un arrêt de volée.
- ❖ Le Hors-jeu dans le jeu courant : définition, sanction, cas de remise en jeu.
- ❖ La Mêlée : formation, positions et liaisons, introduction du ballon.
- ❖ La Mêlée : prescriptions concernant les joueurs de 1^{ère} ligne, concernant les autres joueurs. Prescriptions particulières pour les moins de 19 ans.
- ❖ La Touche : début et fin de touche, mouvement de peel off. Prescriptions concernant les joueurs autres que ceux de l'alignement.
- ❖ La Touche: les cas de fin de touche, qu'entraîne cette action ?
- ❖ Définition des divers regroupements.
- ❖ En jeu : remise en jeu dans le jeu courant, sur mêlée, mêlée spontanée, maul, touche.
- ❖ Hors-jeu sur phases statiques et de fixation : lignes de hors-jeu sur mêlée, sur touche, sur mêlée, sur mêlée spontanée et sur maul. Sous quelles conditions un joueur peut-il se détacher de la mêlée ?
- ❖ La Mêlée spontanée : définition, obligations et interdictions, hors-jeu.
- ❖ La Mêlée chez les moins de 19 ans: donnez les différentes séquences avant l'introduction.
- ❖ Le Maul : définition, obligations et interdictions, hors-jeu.
- ❖ Coup d'envoi, de renvoi : Définition et modalités d'exécution: Quand ? Où? Comment ? Droits et devoirs des joueurs.
- ❖ Coup de pied de pénalité : ou ? Quand ? Comment ? Droits et devoirs des joueurs.
- ❖ Coup de pied franc : ou ? Quand ? Comment ? Droits et devoirs des joueurs.
- ❖ Les cartons: pour quels actes attribue-t-on un carton ? Conséquences ?
- ❖ En-but : fautes de l'équipe attaquante, défendant : sanctions ?
- ❖ Rugby à VII: les différences du règlement entre le rugby à XV et celui à VII.
- ❖ Chez les moins de 19 ans: lors des phases finales de championnat de France, comment départage-t-on deux équipes qui font match nul après le temps réglementaire?
- ❖ Indiquer sur un schéma les différentes lignes du terrain en les identifiant.

Jeu à effectif réduit (notation sur 5 en général)

- ❖ Indiquer les règles concernant les moins de 9 ans
- ❖ Indiquer les règles concernant les moins de 11 ans ...et ainsi de suite pour les différentes catégories.
- ❖ coup d'envoi après essai: modalités d'exécution et position de l'adversaire chez les moins de
- ❖ après coup de pied de pénalité comment le jeu reprend-il (réalisation, placement) chez les moins de
- ❖ remise en jeu à la touche chez les moins de
- ❖ durée totale de temps de jeu sur un tournoi pour les moins de ...
- ❖ en avant ou passe en avant: comment le jeu reprend-il (réalisation, placement) chez les moins de ...

ÉCRIT DE L'ÉPREUVE GÉNÉRALE

Sujets généraux où les connaissances générales des candidats doivent s'exprimer à travers des argumentations dans des domaines larges et variés mais centrés sur le thème ou la problématique développée évidemment (développement ou contenu). La structuration du devoir et sa clarté pèsent sur la note globale.

- structuration du devoir sur 4 pts;
- expression écrite sur 3 pts
- contenu sur 13 pts

Toulouse 2004

Chaque année, les commentaires sur les calendriers vont bon train.

La formule de la poule unique à 16 puis à 14 clubs avec une pro D2 pour le système professionnel et une pyramide amateur allant d'une fédérale1 à des championnats régionaux est-elle une solution pertinente pour plus de lisibilité et de performances?

Que proposeriez-vous pour améliorer cette organisation?

Tours 2004

"Les images TV sont impitoyables"

Commentez cette remarque et dites en quoi l'arbitrage vidéo permet-il de résoudre en partie certaines difficultés d'appréciation.

Quelles solutions pourriez-vous apporter dans le secteur amateur afin d'améliorer l'arbitrage?

Vichy 2004

Le rugby cède de plus en plus aux sirènes du marketing.

Commentez cette phrase.

Comment, à votre avis, peut-on concilier ce marketing avec les valeurs traditionnelles du rugby ?

Vichy 2005

Dans la perspective de former des joueurs professionnels, que vaut-il mieux travailler chez les jeunes : une polyvalence systématique ou une spécialisation très poussée ?

Développez et argumentez.

Toulouse 2005 (sujet approchant)

Le « beach », le « touch », le « scratch » rugby, sont, parmi d'autres, des nouvelles pratiques instaurées sous l'égide de la FFR. Quels sont, à votre avis, les enjeux de la mise en place de ces « nouvelles pratiques » ?

Quels en sont les intérêts et les limites éventuelles ? Quelle place leur accorderiez-vous dans une politique de développement de la pratique du rugby ?

Tours 2005

Après la décision de l'International Rugby Board d'attribuer à la France l'organisation de la 6^{ème} Coupe de Rugby, la Fédération Française de Rugby a clairement affiché l'objectif : devenir champion du monde.

Vous énoncerez en les commentant les moyens à mettre en œuvre qui pourraient permettre, à votre avis, sinon de gagner au moins de réussir la coupe du monde en 2007.

Vichy 2006

Quel bilan tirez-vous de 10 années de pratique du rugby professionnel ?

Toulouse 2006

Faites un bilan du rugby amateur en France.

Tours 2006

De la fonction d'entraîneur " hier" au métier d'entraîneur " d'aujourd'hui et de demain": Bilan et prospective

Toulouse 2007

Au sein d'un club, évaluer les ressources des joueurs est aujourd'hui une nécessité. Isolez les différents facteurs de la performance du joueur en jeu. Expliquez les protocoles possibles pour les évaluer dans un souci de performance et d'optimisation de la formation des joueurs en école de rugby, moins de 15 ans, moins de 17 ans et plus de 18 ans.

Vichy 2007

Dans un article paru récemment sur Midi olympique, son auteur, Jacques Souquet s'interroge sur le profil du joueur utile au rugby actuel : « des spécialistes éclairés ou des polyvalents pointus ? »

Positionnez-vous dans ce débat sous l'angle de la performance au meilleur niveau.

Quels enseignements devons-nous en tirer pour optimiser un plan de formation du joueur cohérent.

Vichy 2008

L'avènement du professionnalisme en Rugby exige un développement rationnel des clubs et pose en particulier le problème de l'encadrement qualifié pour exercer le métier d'entraîneur. Entraîner est devenu un métier après n'avoir été qu'une fonction.

Après avoir défini les termes du sujet, montrez comment et pourquoi s'est effectuée cette évolution. Vous déclinerez ensuite les compétences requises actuellement pour exercer ce métier et votre perception de son évolution.

TYPES DE SUJETS DONNES EN ORAL « EPREUVES GENERALES »

But et composition de la Fédération Française de Rugby

(Durée - Siège social - Intitulé - Buts - Qui est membre ? - Perte de la qualité de membre)

(Affiliation - Cotisation - Moyens d'action - Les organismes régionaux, départementaux et nationaux)

L'assemblée générale de la Fédération Française de Rugby

(Composition - Vote - Convocation - Ordre du jour - Vœux - Pouvoirs)

Le comité directeur de la Fédération Française de Rugby

(Composition - Candidatures - Vote - Réunion - Participation aux séances - Fin de mandat - Rôle)

(Election du bureau et président - Rémunérations)

Le bureau de la Fédération Française de Rugby

(Election - Composition - Rôle et attributions - Participation aux séances et votes)

Le président de la Fédération Française de Rugby

(Elections - Rôle - Incompatibilité - Pouvoirs et délégations)

Les organismes territoriaux, départementaux et régionaux

(Nombres et limites territoriales – Statuts - Rôle – Délégations régionales)

L'organigramme Fédéral

(Généralités – Domaines de responsabilité)

Les relations extérieures de la FFR

(Organismes nationaux – Organismes internationaux – Organismes commerciaux – Relations publiques)

La gestion des associations de la FFR

(Nature des associations - Procédures d'admission – Fusion – Scindement – Association tierce support d'une nouvelle association - Radiation)

La gestion des membres de la FFR

(Affiliation des membres actifs - Types de membres actifs- Obligations de réserve - Assurance)

(Obligations médicales du joueur – Le passeport médical – Elections des président pro)

Qualification des joueurs

(Généralités– Définition de la carte de qualification – Mention sur la carte de qualification - Procédure de délivrance de la carte de qualification pour un joueur amateur)

(Qualification des joueurs mutés – Qualification des joueurs non affiliés la FFR – Qualification des joueurs passifs – Qualifications spécifiques et particulières)

Les mutations

(Démissions – Périodes de référence et mutations - Traitement des oppositions)

(Traitement des dossiers – Protection des associations - Participation des joueurs aux compétitions)

Les mutations

(Cas particuliers: Deuxième mutation, Mineur de plus de 14 ans, moins de 14 ans – Outre mer)

(Cas particuliers : Fusion – Scindement)

(Parrainage - Indemnités de formation - Procédure)

Cotisations – Cartes de qualification - Assurances

(Cotisation des associations – Débit aux associations)

(Cotisations individuelles – Assurances individuelles – Timbres d'affiliations)

L'arbitrage

(La Commission Centrale des arbitres – La commission Territoriale des arbitres)

(Obligations des associations : Recrutement – Procédures de recensement – Sanctions financières)

L'arbitrage

(Licenciés capacitaires en arbitrage – Obligations des arbitres)

(Hiérarchie des arbitres - Arbitres territoriaux et stagiaires – Arbitres fédéraux – Age limite - Honorariat - Les jeunes arbitres – Arbitrage éducatif)

La convention entre la ligue nationale de Rugby et la FFR

(Dispositions générales – Clubs autorisés – Joueurs professionnels)

(Dispositions sportives – Domaine administratif)

Le statut de l'éducateur

(Obligation d'affiliation – Catégories d'éducateurs – Obligations des associations)

(Application et contrôle – Evolution et suivi de carrière - Manquement)

RUGBY

Arrêté du 8 mars 1996 (modifié par l'arrêté du 23 août 2000)

Article premier. - Le brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option rugby confère à son titulaire la qualification professionnelle nécessaire à l'initiation, l'animation, l'enseignement, l'organisation et la promotion du rugby.

TITRE PREMIER : Conditions et formalités d'inscription.

Art. 2. - Le candidat doit fournir un dossier d'inscription comprenant outre les pièces prévues à l'article 7 de l'arrêté du 30 novembre 1992 modifié susvisé, une copie ou une photocopie certifiée conforme du diplôme d'éducateur fédéral du 2e cycle (dans les deux filières) délivrée par la Fédération française de rugby à la suite des stages de validation ou d'une équivalence de ce diplôme accordée par la Fédération française de rugby.

TITRE II : Nature des épreuves de l'examen.

Art. 3.

A) ÉPREUVE GÉNÉRALE

(Coefficient 4)

1. Ecrit : coefficient 2, durée trois heures.

L'épreuve porte sur les connaissances générales de l'activité.

2. Oral : coefficient 2, préparation vingt minutes, entretien vingt minutes maximum.

L'épreuve porte sur l'environnement socio-économique et juridique du rugby et l'esprit sportif du rugby :

Les statuts de la FFR ;

Les obligations réglementaires pour l'enseignement, l'encadrement et l'animation du rugby, la formation des éducateurs fédéraux ;

Les règlements généraux de la FFR :

B) ÉPREUVE PÉDAGOGIQUE

(Coefficient 4)

1. Une présentation écrite et une conduite de séance (temps de préparation quarante minutes, conduite de séance vingt minutes, coefficient 3).

Cette épreuve se déroulera après tirage au sort d'une séance d'initiation ou d'une séance d'entraînement. Le candidat préparera par écrit, une séance d'une heure trente. Aucun document n'est autorisé pour la préparation. Le jury indiquera la ou les parties de la séance à conduire.

Le candidat sera jugé sur le choix des outils didactiques, des méthodes pédagogiques et des attitudes d'enseignement.

2. Un entretien avec le jury (coefficient 1, durée vingt minutes).

La conduite de l'entretien par le jury doit permettre au candidat de justifier sa démarche pédagogique et d'effectuer l'analyse critique de la séance réalisée.

C) ÉPREUVE TECHNIQUE

(Coefficient 4)

1. Une épreuve comportant la réalisation d'une ou plusieurs prestations physiques relatives à la pratique du rugby (coefficient 3). Pour les candidats âgés de 35 ans et plus, cette épreuve sera organisée sans jeu d'opposition. Un tableau de bonification en fonction de l'âge des candidats est joint en annexe I.

Le candidat peut être dispensé de cette épreuve s'il fournit une attestation de performance signée du DTN conformément au barème joint en annexe II.

2. Un oral (coefficient 1, temps de préparation 20 min., exposé 20 min. maximum). L'épreuve porte sur les règlements officiels du jeu (à XV et à effectif réduit).

TITRE III : Dispositions générales.

Art. 4. - Toute note égale ou inférieure à 6 à l'épreuve pédagogique peut être déclarée éliminatoire par décision du jury.

Art. 5. - Les membres du jury de l'examen de la partie spécifique sont désignés conformément à l'article 10 de l'arrêté du 30 novembre 1992 modifié susvisé.

Art. 6. - L'arrêté du 21 mai 1986 modifié par l'arrêté du 28 octobre 1991 fixant les épreuves de l'examen de formation spécifique du premier degré du brevet d'Etat d'éducateur sportif, option rugby, est abrogé à compter de la date de parution du présent arrêté.

Art. 7. - le Délégué aux formations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la République française.

(JO. Jeunesse et Sports no 5 du 31 mai 1996.)

(ANNEXE1)

**MODALITES ET BAREME DE NOTATION DE L'ÉPREUVE TECHNIQUE POUR LES CANDIDATS AGES
DE 35 ANS ET PLUS**

(l'âge est apprécié au 1^{er} janvier de l'année en cours)

1 - Modalités de l'épreuves (cf. croquis)

Annexe II

ÉPREUVE TECHNIQUE

Barème de l'attestation de performance.

1. Le niveau de pratique considéré concerne les deux dernières années précédant l'examen.
2. Le candidat qui, à l'inscription, muni d'une attestation de performance signée du directeur technique national, opte pour sa note de niveau, ne peut plus prétendre à effectuer la prestation physique.
3. Le candidat qui passe l'épreuve technique, ne peut faire valoir la note à laquelle il aurait pu prétendre, en présentant une attestation de performance.
4. L'attestation de performance ne dispense pas de l'oral de l'épreuve technique.

Fédération Française de Rugby

ATTESTATION de PERFORMANCE

(à transmettre dûment complétée et signée au centre organisateur au plus tard 2 mois avant l'examen avec le dossier d'inscription)

Madame, Mademoiselle, Monsieur (Rayer les mentions inutiles)

Nom.....Prénom.....

Actuellement licencié(e) au club de :

A été inscrit(e) sur les listes de haut niveau dans la catégorie suivante :

| | | | |
|---------------------|--------------------------|--------|---------------|
| Liste Elite | <input type="checkbox"/> | Années | Note : 20 pts |
| Liste France Senior | <input type="checkbox"/> | Années | Note : 18 pts |
| Liste France Jeune | <input type="checkbox"/> | Années | Note : 16 pts |
| Liste Espoirs | <input type="checkbox"/> | Années | Note : 14 pts |

A effectué au moins six matches en qualité de titulaire ou douze matches au total (titulaire et remplaçant) en équipe première au cours des deux dernières saisons sportives précédant l'examen dans la catégorie suivante :

| | | | |
|---|--------------------------|--------|---------------|
| Groupe A 1 ^{ère} et 2 ^{ème} divisions professionnelles Equipe 1 ^{ère} | <input type="checkbox"/> | Club : | Note : 16 pts |
| Groupe B 1 ^{ère} division fédérale – Equipe 1 ^{ère} (Masculine ou féminine) | <input type="checkbox"/> | Club : | Note : 14 pts |
| 2 ^{ème} division fédérale – Equipe 1 ^{ère} (Masculine ou féminine) | <input type="checkbox"/> | Club : | Note : 12 pts |
| 3 ^{ème} division fédérale Masculine Equipe 1 ^{ère} | <input type="checkbox"/> | Club : | Note : 10 pts |

Cette attestation doit être adressée au CTS pour transmission au DTN

Fait à.....le

Fait àle.....

Nom, prénom du CTS :
Signature

Visa du DTN